COMBIEN ÇA COÛTE ?

CARTE A PUCE PASS PASS

- **obtention de la carte** pour les abonnés : gratuite.
- **renouvellement de la carte** (à l'issue de la période de validité) : gratuit.
- **remplacement en cas de perte**, de vol ou détérioration pour les abonnés : 10 €.
- **remplacement de la carte en cas de dysfonctionnement** : gratuit.

BILLET SANS CONTACT PASS PASS

- **obtention du billet :** gratuit.
- **renouvellement du billet** (à l'issue de la période de validité) : gratuit.
- **en cas de perte,** de vol ou détérioration : aucun duplicata ne sera réalisé.
- **remplacement du billet en cas de dysfonctionnement :** gratuit.

PROTEGE CARTE

- **à la création de la carte ou du billet sans contact Pass Pass :** gratuit.
- **en cas de perte, de vol ou détérioration volontaire :** 1 €.

TARIFS au 1er septembre 2011

Un voyage = du lieu de montée au lieu de descente.
La validité = 2 heures. Retour interdit

EN VENTE A BORD	Titre plein tarif	1,50 €
RECHARGEMENT : CHEZ LES DEPOSITAIRES PAR CORRESPONDANCE (2) PAR INTERNET (2)	TARIFS REDUITS	
	Titre : 15 voyages	15,00 €
	Titre : 10 voyages jeunes	8,00 €
		Réservé aux moins de 26 ans
	Abonnement Mensuel (1)	30,00 €
		Nombre de voyages illimités. Valable 31 jours dès la 1ère validation.
	Abonnement Annuel (1)	300,00 €
		Nombre de voyages illimités. Valable du 1er jour du 1er mois de validité au dernier jour du 12ème mois.

(1) Titre pouvant être chargé uniquement sur une carte à puce personnalisée.
(2) Uniquement pour les rechargements sur une carte à puce personnalisée.

Le Département du Nord organise le réseau de transport arc en ciel
www.cg59.fr
Conseil Général Département du Nord

Arc en Ciel 1
5 Rue Ponceau
59140 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 59 62 80
contact@arcenciel1.fr
www.arcenciel1.fr

Arc en Ciel 2
BP 135
59447 WASQUEHAL CEDEX
Tél. : 03 20 89 30 30
contact@arcenciel2.fr
www.arcenciel2.fr

arc en ciel. le Département du Nord vous transporte 1 2

COMMENT CHARGER SA CARTE PASS PASS ?

Pour une carte à puce :
Vous disposez des moyens suivants pour renouveler votre abonnement ou acheter un autre titre :

- en vous rendant chez un **dépositaire** des réseaux Arc en Ciel 1 ou 2 équipé d'un terminal où le chargement sera immédiat,
- en vous adressant auprès d'Arc en Ciel 1 (à Dunkerque) ou Arc en Ciel 2 (à Wasquehal) où le chargement par correspondance sera téléchargeable via le pupitre du conducteur 72 heures après votre commande,
- en vous présentant chez Arc en Ciel 1 (à Dunkerque) ou Arc en Ciel 2 (à Wasquehal) où le chargement sera immédiat,
- en vous connectant sur le **site Internet** www.arcenciel1.fr ou www.arcenciel2.fr (selon votre périmètre) où le chargement sera actif via le pupitre du conducteur 72 heures après votre commande.

Pour un billet sans contact :
Vous disposez des moyens suivants pour créditer des carnets jeunes ou carnets de 15 :

- en vous rendant chez un **dépositaire** des réseaux Arc en Ciel 1 ou Arc en Ciel 2 (à Wasquehal) équipé d'un terminal où le chargement sera immédiat,
- en vous présentant chez Arc en Ciel 1 (à Dunkerque) ou Arc en Ciel 2 (à Wasquehal) où le chargement sera immédiat.

QUAND CHARGER SA CARTE ?

Quand avez-vous la possibilité de charger votre carte ?

- dès son établissement, vous pouvez acheter et faire charger le(s) titre(s) souhaité(s) sur votre carte (à puce ou billet sans contact),
- lors du renouvellement de votre abonnement ou en achetant un autre titre.

SI VOUS N'AVEZ PAS DE CARTE POUR ACCÉDER À L'AUTOCAR, VOUS POUVEZ ACHETER UN TICKET UNITAIRE AUPRÈS DU CONDUCTEUR.

Attention : si vous possédez des titres Arc en Ciel 1 ou Arc en Ciel 2 (carnets et coupons) valables au-delà du 31 août 2011, ils ne seront plus acceptés dans les véhicules ! Toutefois, ils seront échangeables jusqu'au 30 novembre 2011.

Vous possédez :

- un coupon d'abonnement annuel en cours de validité,
- un ou des coupon(s) mensuel(s) où la validité est supérieure au 31/08/2011,
- un ou plusieurs carnet(s) jeune (10 voyages) complet(s)*,
- un ou plusieurs carnet(s) de tickets (15 voyages) complet(s)*,

adressez-le(s) auprès de notre Centre de Relation Clientèle pour que nous puissions le(s) créditer gratuitement sur votre nouveau support de titres de transport.

*Attention, les carnets de tickets (15 voyages) et les carnets jeune (10 voyages) entamés ne seront ni remboursés, ni échangés. Nous vous invitons à les utiliser avant le 1er septembre 2011.

COMMENT UTILISER SA CARTE PASS PASS ?

LE BON RÉFLEXE : JE BIPPE, JE PASSE !

Vous devez juste présenter votre carte chargée d'un titre de transport devant le valideur pour voyager en toute tranquillité !

LA VALIDATION EST OBLIGATOIRE A CHAQUE MONTEE à bord d'un véhicule, même en cas de correspondance.

Si le voyant rouge apparaît, votre titre est arrivé à expiration ou n'est pas valide. Vous devez alors acheter un ticket à l'unité auprès du conducteur pour voyager puis recharger votre carte selon les modalités prévues (voir page précédente). Si le problème persiste, contactez Arc en Ciel 1 ou 2 (selon votre périmètre).

CONSEIL

Pour protéger votre carte, laissez-la toujours dans le protège carte qui vous est fourni, même lorsque vous la passez devant le valideur !

En cas de contrôle, il vous suffit de présenter votre carte que vous aurez pris soin de valider.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL ?

Pour une carte à puce personnalisée :

En cas de perte ou de vol, la carte personnalisée peut être remplacée chez Arc en Ciel 1 ou 2 au tarif en vigueur, grâce aux informations qu'elle contient. La carte sera bloquée dès que sa perte aura été signalée auprès d' Arc en Ciel 1 ou 2. Les titres non consommés seront recrédités sur votre nouvelle carte.

Pour un billet sans contact (non personnalisée) :

Le billet sans contact perdu ou volé n'est ni remboursable, ni remplaçable. Vous devez racheter un billet sans contact et de nouveaux titres de transport.

CARTE PASS PASS MODE D'EMPLOI

Passez à la carte
Pass Pass !

Le Département du Nord organise le réseau de transport arc en ciel
www.cg59.fr
Conseil Général Département du Nord

arc en ciel. le Département du Nord vous transporte 1 2

LA CARTE PASS PASS, C'EST QUOI ?

1 SEULE CARTE POUR TOUS VOS DÉPLACEMENTS EN NORD-PAS DE CALAIS !

La carte Pass Pass est un support unique. Elle est mise en place sur les réseaux de transport du Nord et du Pas-de-Calais. Elle permettra de voyager sur Arc en Ciel 1, 2 et même 4 (Département du Nord) et progressivement sur les réseaux partenaires (SNCF, Transpole, évéole....).

La carte Pass Pass est une carte à puce sur laquelle vous pouvez charger le(s) titre(s) de transport que vous souhaitez : ceux du réseau Arc en Ciel (titre de 15 voyages, titre de 10 voyages Jeune, abonnement mensuel ou annuel) ou ceux d'un autre réseau de transport partenaire du Nord et du Pas-de-Calais (SNCF, Transpole, évéole....), lorsque leur système billettique sera capable de traiter la carte Pass Pass. La carte Pass Pass sera en mesure de contenir jusqu'à 8 titres au total.

La carte Pass Pass n'est pas une carte supplémentaire ; elle remplace tous vos anciens titres de transport.

A noter ! Seul le ticket unitaire vendu à bord des véhicules, reste sous une forme papier.

Le Département du Nord organise le réseau de transport arc en ciel
www.cg59.fr
Conseil Général Département du Nord

arc en ciel. le Département du Nord vous transporte 1 2

LA CARTE PASS PASS, POUR QUI ?

La carte Pass Pass s'adresse à tous les usagers des réseaux de transport en commun du Nord-Pas-de-Calais. Elle se décline en deux versions : La carte à puce / Le billet sans contact.

LA CARTE À PUCE :

Bénéficiaires de tarifs réduits ou abonnés, voyagez avec la carte personnalisée. Elle est propre à un usager. Elle est vivement recommandée pour les personnes utilisant régulièrement les transports collectifs. Elle comporte donc l'identité du titulaire avec son nom, son prénom et sa photo et ne peut pas être prêtée, ni cédée à une autre personne. Elle vous permet :

- de bénéficier de vos droits à réduction,
- de faciliter vos correspondances et votre accès à bord des véhicules,
- de charger jusqu'à 8 titres de transport de tous les réseaux partenaires sur un seul support,
- d'accéder à des services en ligne,
- de reconstituer votre carte en cas de perte, de vol ou de dégradation au tarif en vigueur.

A noter ! La carte à puce Pass Pass est à conserver !

Sa durée de vie est de **4 ans**. A l'expiration de sa validité, elle peut être renouvelée gratuitement auprès des réseaux Arc en Ciel 1 ou 2. Par ailleurs, vous aurez la possibilité de charger un titre mensuel sur votre billet sans contact. Toutefois dans ce cas, votre carte sera strictement personnelle et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement ou d'échange pour cause de perte ou vol.

LE BILLET SANS CONTACT :

Clients plein tarif ou occasionnels, voyagez avec le billet sans contact (anonyme). Il s'adresse principalement aux utilisateurs occasionnels et voyageant avec des tarifs tout public. Il ne peut contenir qu'un seul type de titre (exemples : 15 voyages ou 10 voyages Jeune...) et une fois chargé, le type de contrat n'est plus modifiable. Il permet :

- de circuler sans inscription préalable,
- de faciliter vos correspondances et votre accès à bord des véhicules.

A noter ! Le billet sans contact Pass Pass est à conserver ! Sa durée de vie est de 2 ans. A l'expiration de sa validité, il peut être renouvelé gratuitement auprès des réseaux Arc en Ciel 1 ou 2.

COMMENT OBTENIR SA CARTE PASS PASS ?

POUR UNE CARTE À PUCE :

Il faut envoyer chez Arc en Ciel 1 ou Arc en Ciel 2 (selon votre périmètre) les documents suivants :

- **le formulaire de création de support sans contact** dûment rempli, Vous pouvez le télécharger sur les sites Internet **www.arcenciel1.fr** ou **www.arcenciel2.fr** ou le récupérer directement chez un dépositaire ou encore sur simple demande auprès d'Arc en Ciel 1 ou 2.
- **une photo d'identité** (format 35 x 41 mm) avec nom(s) et prénom(s) au dos,
- **une photocopie de votre pièce d'identité** comportant votre date de naissance.

POUR UN BILLET SANS CONTACT :

Il faut envoyer chez Arc en Ciel 1 ou Arc en Ciel 2 (selon votre périmètre) : **le formulaire de création de support sans contact** dûment rempli. Vous pouvez le télécharger sur les sites Internet **www.arcenciel1.fr** ou **www.arcenciel2.fr** ou le récupérer directement chez un dépositaire ou encore sur simple demande auprès d'Arc en Ciel 1 ou 2.

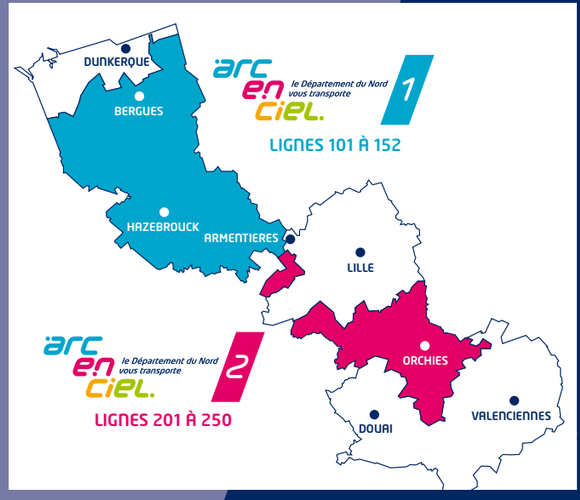

SPÉCIAL SCOLAIRES

Le +

En plus de leur titre scolaire gratuit (pour réaliser un aller retour par jour scolaire), les élèves peuvent charger d'autres titres sur leur carte à puce Pass Pass pour voyager en toute liberté.

Par exemple, si l'élève voyage lors des vacances scolaires, s'il rentre déjeuner ou dans le cadre d'activités extra-scolaires, **le titre 10 voyages Jeune** est un bon complément du titre scolaire. Cette formule offre 10 voyages à utiliser quand l'élève le souhaite, sur l'ensemble du réseau Arc en Ciel.

Notez bien : il faut conserver votre carte Pass Pass dans son **protège-carte** puisqu'elle est valable **4 ans**, même en cas de déménagement dans le département.

Les élèves qui bénéficient d'une prise en charge des frais de transport scolaire par le Département du Nord doivent envoyer chez Arc en Ciel :

- **les 3 volets de la prise en charge du Département du Nord** validés par le cachet de l'établissement scolaire*.
- **une photo d'identité récente** (format 35 x 41 mm), avec indiqués au dos, nom(s) et prénom(s).
- **un chèque ou mandat cash de 10 € à l'ordre d'Arc en Ciel 1 ou 2** selon votre périmètre, correspondant à l'ouverture des droits au transport scolaire.

*En cas d'erreur concernant l'adresse, renouveler obligatoirement une demande de transport auprès du secrétariat de l'établissement scolaire fréquenté.

IMPORTANT : aucune carte ne sera établie sans l'intégralité des pièces.

Le coût du remplacement de la carte en cas de perte, de vol, de détérioration s'élèvera à 20 € (10 € pour la réalisation du nouveau support et 10 € pour le renouvellement des droits au transport scolaire).

Le Département du Nord organise le réseau de transport arc en ciel
www.cg59.fr
Conseil Général Département du Nord

arc en ciel. le Département du Nord vous transporte 1 2